

## **Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN**

2A Rue de la Mer  
29710 POULDREUZIC  
[info@cchpb.com](mailto:info@cchpb.com)

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*LE JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – rue de Briscoul – 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.*

**Présents** : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

**Représentés** : BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PERON Sophie (Pouvoir à LE BERRE Hélène), PICHON Franck (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à PORS Olivier)

**Absente excusée** : KERVEVANT Nathalie.

**Secrétaire de séance** : BERRIVIN Annie

**Date de convocation et de transmission** : 22 Juin 2023

*Membres en exercice : 35  
Présents/représentés : 34  
Votants : 34  
- dont « pour » : 34  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0*

\*\*\*\*\*

### **Objet 4-1 : Equipements Communautaires- Mise à disposition d'un podium roulant aux Associations du Haut Pays Bigouden**

Jacques CARIOU, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que depuis 2012, la CCHPB a acheté un podium roulant et le met à disposition gracieuse des associations du territoire via les communes, au travers d'une convention régissant les modalités de prêt. Cette convention datant de 2012 a fait l'objet d'un travail de relecture et réécriture lors de la Commission « podium » du 8 février 2023. La Commission « Equipements Communautaires » a validé le projet de convention (Cf Annexe 4-1).

L'objectif de cette réécriture a été de préciser certains articles notamment afin :

- D'impliquer et responsabiliser davantage les associations tant dans le respect du matériel prêté que dans les conditions d'acheminement de ce dernier.
- De préciser que les communes sont les interlocuteurs des associations.
- De rappeler et conforter le rôle des référents podium dans les communes en particulier concernant l'état des lieux.
- De conserver le principe de gratuité en y introduisant le dépôt d'un chèque de caution de 500 €.

**Sur proposition de Jacques CARIOU, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Adopte la convention jointe en annexe.**
- **Valide l'entrée en vigueur du dépôt de caution à compter du 1er janvier 2024.**
- **Autorise la Présidente à la signer.**

**La Présidente,**



**Josiane KERLOCH.**

